



«Pas un 2e Kaiseraugst!»

AXE OUEST En adoptant la motion Moser, les députés obligent le gouvernement à comparer le projet officiel avec «Axe ouest: mieux comme ça!»



Les manifestants ont accueilli les députés à leur arrivée hier matin. Ici, Ursula Zybach, l'ancienne présidente du Grand Conseil. PETER-SAMUEL JAGGI

PAR PHILIPPE OUDOT

En arrivant hier matin au Rathaus, les députés ont été accueillis par une poignée de manifestants venus soutenir le projet alternatif «Axe ouest: mieux comme ça!» relatif à la construction de l'axe ouest du contournement autoroutier de Bienne. Une manière d'inciter les députés à soutenir la motion déposée par le député Peter Moser (PLR) et cinq cosignataires. Suite aux nombreuses oppositions (environ 600) au projet

officiel approuvé par le Conseil fédéral en 2014, les motionnaires demandaient au Conseil exécutif d'établir une comparaison alternative «Axe ouest: mieux comme ça». Ils le sommaient d'«établir sommairement et sans trop de frais si la proposition est dans l'ensemble réalisable» en examinant ses effets sur le trafic à Bienne et dans la région. Et si la faisabilité globale était confirmée, il demandait une étude plus

détaillée sur la faisabilité technique et ses effets sur le calendrier des travaux.

Du déjà-vu

Le gouvernement proposait d'adopter le premier point de la motion et de le classer, et de refuser le second. Il se justifiait en arguant que le long tunnel tel que prévu par le projet alternatif avait déjà été envisagé mais abandonné. Notamment parce qu'il n'améliorerait guère la fluidité du trafic en ville et que l'exploitation d'un



grand tunnel serait davantage sujette à des perturbations.

En clair, il estimait que l'étude sommaire réclamée avait déjà été effectuée et donc qu'on pouvait classer ce point. Quant au second, le gouvernement invitait le plénum à le rejeter, puisque «les conditions d'une vérification factuelle détaillée ne sont pas réunies et donc que la demande de rendre publics les résultats de cette étude est sans objet».

Hier, à la tribune, les auteurs de la motion ont vertement dénoncé l'attitude jugée suffisante et arrogante du gouvernement, qui refuse d'établir la comparaison sous prétexte que l'alternative proposée avait déjà été envisagée, mais sans fournir de chiffres ou de données. Loin de calmer les esprits, sa réponse ne ferait que jeter de l'huile sur le feu.

Pour Pierre-Yves Grivel, un des co-motionnaires, quand un projet fait l'objet d'une telle contestation populaire, qu'il est dans une totale impasse, qu'une proposition crédible est avancée et qu'on demande une vérification factuelle et transparente, le Conseil exécutif ne peut pas se contenter d'une «réponse laconique, incomplète et insuffisante, en disant «circulez, il n'y a rien de nouveau!» Autre co-motionnaire, Jakob Etter a noté que face à une telle levée de boucliers, «il vaut la peine de prendre un peu de re-

cul et de procéder à une analyse, car les propriétaires victimes d'expropriation feront recours, peut-être jusqu'au Tribunal fédéral, ce qui va entraîner des coûts et des retards supplémentaires».

Le moins qu'on puisse dire, c'est que la proposition du gouvernement s'est heurtée à l'incompréhension de quasi tous les députés. Le PLR a qualifié sa réponse de vague et peu convaincante. Tout en se méfiant d'une partie des opposants dont le seul but est de torpiller le projet, l'UDC a appelé à faire preuve de réalisme et à soutenir la motion: «Cela fait 40 ans qu'on attend. On peut bien patienter encore un peu.»

La tête dans le sable

Pour le PVL, quand on fait face à 600 oppositions, qu'une manifestation de soutien attire 3000 personnes, qu'une pétition recueille 10 000 signatures, et qu'une motion demande un examen factuel, on ne peut pas l'ignorer et mettre la tête dans le sable. Quant au Vert biennois Christoph Grupp, il a estimé que par sa réponse, le gouvernement montrait qu'il tenait à tout prix au projet officiel.

«Cette vague d'oppositions n'est pas un caprice de quelques résidents! Nous demandons de prendre en compte tous les aspects. Tel que prévu, le projet officiel fait penser à l'autoroute A1, à Morges, qui coupe

la ville en deux. Aujourd'hui, on peut faire mieux!», a tonné Samantha Dunning, pour le PS. Plusieurs élus se sont aussi exprimés à titre personnel. Christa Ammann (Les Verts) s'est trouvée bien seule pour dire qu'un soutien à cette motion serait un premier pas pour remettre en question l'autoroute... Plus sérieusement, Mohamed Hamdaoui a souligné que le projet officiel était très contesté et qu'il ne souhaitait pas que «Bienne devienne un 2e Kaiseraugst!» Et s'il n'est pas parfait, on ne peut pas écarter le projet alternatif d'un revers de main: «La réponse de gouvernement n'est pas digne des attentes de la population biennoise!», a-t-il martelé.

Avant de passer au vote, Christoph Neuhaus, nouveau directeur des Travaux publics, s'est dit ouvert au dialogue avec toutes les parties. Il a toutefois rappelé, d'une part, que le projet général n'était pas tombé du ciel et avait obtenu le soutien de Bienne et des communes environnantes. Et d'autre part, qu'il avait déjà coûté 65 millions de francs, payés en grande partie par l'Office fédéral des routes, et celui-ci commençait à perdre patience.

Au final, les députés ont accepté le 1er point (144 oui, 1 non, 1 abst.), refusé son classement (142 non, 2 oui et 2 abst.) et adopté le 2e point à l'unanimité.



Les passages resteront à niveau

SÉCURITÉ Par voie de postulat, Anne-Caroline Graber (UDC, La Neuveville) demandait d'étudier la possibilité de supprimer les passages à niveau dans le Jura bernois sur les routes cantonales, soit à Renan, Cormoret, aux Reussilles et sur le plateau d'Orange. Elle avançait des arguments sécuritaires pour justifier sa requête. Déplorant les arguments du gouvernement – un rapport coût-avantage fortement disproportionné et une situation considérée comme

sûre par les CFF et la Confédération – pour justifier sa recommandation de rejet du postulat, Anne-Caroline Graber a souligné que «le bien ne doit pas empêcher le mieux!». Si la majorité de la Députation a apporté son soutien au postulat, en particulier pour le passage à niveau de Cormoret, et si le groupe UDC a aussi appuyé l'élue neuvevilloise, les autres formations s'y sont opposées, se rangeant derrière les arguments du gouvernement. A l'instar du PS qui, par la voix d'Hervé Gullotti, a jugé le rap-

port coût-avantage disproportionné. Si déjà, pourquoi ne pas revoir alors les passages à niveau de tout le canton plutôt que de ne considérer que ceux du Jura bernois?

Anne-Caroline Graber a tenté de convaincre une dernière fois ses pairs, rappelant qu'elle ne demandait qu'une étude sommaire pour déterminer ce qui serait raisonnablement possible, mais rien n'y a fait. Au vote, son postulat n'a recueilli que 43 voix et a été rejeté par 94 députés, cinq d'entre eux s'étant abstenus. **PHO**

Les conseils doivent rester neutres

ÉNERGIE Si le PBD se montre sensible aux questions écologiques, il l'est encore bien plus lorsqu'il s'agit d'économies. Par voie de motion, une de ses élues, Anita Luginbühl-Bachmann, demandait au gouvernement d'analyser les services publics régionaux de conseils en énergie, d'adapter leurs tâches et de revoir à la baisse leur financement. Tout en se défendant de chercher à supprimer par la bande ces services, elle estimait qu'il y avait assez d'entreprises com-

pétentes sur le marché pour proposer de tels conseils. Une requête contestée par la quasi-totalité des partis. Au PEV, on s'est demandé si, en matière d'écologie, le PBD avait retourné sa veste. Tant du côté des Verts que de leurs cousins Verts libéraux, mais aussi du PLR et de l'UDC, on a souligné la nécessité d'avoir un service de conseils neutre et indépendant. Plusieurs orateurs ont insisté sur le fait que les entreprises privées étaient souvent liées à des fabricants ou des produits, et que leurs

informations étaient forcément orientées. Du côté du PS, on a fustigé l'objectif visé, à savoir de faire des économies en laissant faire le marché. Le seul soutien à la proposition du PBD est venu de l'UDF. Quant au directeur de la TTE Christoph Neuhaus, il a mis en garde les députés en soulignant qu'après les coupes faites dans le cadre d'EOS 2014, «de nouvelles économies dans ce domaine laisseraient des traces». Au vote, les députés ont rejeté la motion par 100 voix contre 52. **PHO**



Elus au chevet des abeilles

APICULTURE Les élus avaient à examiner une modification de la loi cantonale sur l'agriculture, plus précisément sur la possibilité d'imposer des charges pour l'apiculture dans certaines régions. Objectif: permettre un élevage sélectif des reines en désignant des stations de fécondation et en définissant des zones de protection pour ces stations. Lors du débat d'entrée en matière, le député Luca Alberucci (PVL) a proposé le renvoi en commission, estimant que la loi n'allait pas assez loin pour protéger la santé des abeilles et garantir une diversité des races, notamment les populations indigènes historiques.

Les Verts ont jugé que les pesticides étaient la cause des problèmes de santé des abeilles et qu'il fallait revenir à une agriculture bio. Au PS, on a rappelé que Berne avait une grande responsabilité

dans ce domaine, le canton abritant 20% des apiculteurs du pays, d'où la nécessité de cette loi. Certes, la création de zones entrave la liberté d'entreprise, mais en l'occurrence, cette mesure est appropriée, a noté Tom Gerber (Reconvilier), au nom du PEV. Tous les partis se sont montrés favorables à l'entrée en matière et à la proposition de loi présentée par le gouvernement. Christoph Ammann, directeur de l'Economie, a précisé que la loi fixait un cadre général, et que les mesures de protection concrètes seraient définies dans le cadre de l'ordonnance, en collaboration avec les milieux concernés. Il a estimé à dix au maximum le nombre de stations de fécondation, et donc de zones de protection. Au final, l'entrée en matière et la modification de la loi ont été acceptées en une seule lecture à la quasi-unanimité: 138 oui et 3 abstentions. **PHO**

En bref

PÊCHE L'adoption du programme d'allègement 2018, en novembre dernier, a entraîné plusieurs modifications législatives. C'est notamment le cas de la loi sur la pêche. Le Conseil exécutif proposait ainsi une augmentation de 20 à 25% du montant des patentes de pêche, celui-ci étant aujourd'hui nettement inférieur à la moyenne des autres cantons. Et pour ne pas trop pénaliser les jeunes de 17 à 25 ans, il proposait de fixer le prix de la patente à la moitié du prix normal. La loi a été adoptée à l'unanimité par 130 voix.

NUMÉRIQUE Estimant que le canton devait prendre les devants pour ne pas rater le virage de la numérisation, Hervé Gullotti demandait au gouvernement, par voie de postulat, de présenter sa vision politique, économique et sociale du développement de l'intelligence artificielle dans le canton. Il le priait de définir les conditions-cadres nécessaires pour préparer l'économie, mais aussi la formation, au tout numérique en fixant également les conditions-cadres pour protéger le monde du travail. Une requête que le gouvernement proposait d'adopter en l'intégrant dans son programme de législature. A part l'UDC, tous les partis ont soutenu la proposition, adoptée par 79 voix contre 41 et 5 abstentions. Dans la foulée les élus l'ont également classée (72 oui, 51 non). **PHO**